

Actualités

CAIE infos

BULLETIN
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
CONSEIL DES ASSOCIATIONS
IMMIGRÉES EN FRANCE

Association Agréée
d'Education Populaire
46, rue de Montreuil - 75011 PARIS
☎ 43.72.75.85

MAI/JUIN 88

Reçu le 18 JUIL. 1988

Les ETATS GENERAUX de l'Immigration

Comme dans beaucoup d'autres domaines, en politique il y a ce qui est apparent et ce qui l'est moins. Et comme bien souvent ce qui est moins apparent a, généralement, une signification bien plus complexe, plus profonde et finalement plus importante.

Les dernières élections n'échappent décidément pas à cette règle et, de fait, pose à tout un chacun le devoir de s'interroger sur ce phénomène:

* Les "projets de société" et les "programmes" des candidats et des partis (à supposer qu'ils en avaient), n'ont pas entraîné l'enthousiasme des foules et des électeurs qui ont finalement préféré conserver un certain équilibre entre ceux-ci, renvoyant dos à dos les deux grandes familles politiques, celles-ci étant par ailleurs favorisées par le mode de scrutin majoritaire.

* Par delà la défaite électorale du F.N, dont il faut se féliciter, ce dernier n'en a pas moins marqué un point capital pour son avenir en devenant l'une des principales composantes de la Droite. En cela, l'accord de Marseille n'est qu'une avant première, un prélude, qui a toutes les chances de se renouveler, mais cette fois au profit du FN, lors des prochaines échéances électorales. Et la recomposition de la Droite dite "classique" risque encore de favoriser cette tendance.

* Mais plus fondamentalement, ce qui doit retenir l'attention c'est l'attitude d'une grande partie de la société civile, de plus en plus nombreuse au fur et à mesure des échéances, vis à vis de cette institution que sont les élections, qui, rappelons le sont un des fondements de l'Etat de Droit.:

+29 millions d'inscrits sur les listes électorales mais combien de millions de non inscrits?

+ 14 à 15 millions de moins de 18 ans, qui n'ont par conséquent pas voix au chapitre, comme si il avait adéquation entre âge légal et maturité politique ou sens civique.

+ 9,5 millions d'abstentionnistes.

+ 1,5 à 2 millions de résidents d'origine immigrés exclus du droit de vote.

...

Bref, sur 54 millions d'habitants, plus de la moitié de la société civile est, d'une manière ou d'une autre, privée de la représentation. Et cela fait beaucoup trop de citoyens, de résidents, de chômeurs, de jeunes...n'ayant aucune prise directe sur l'un des fondements de la démocratie.

C'est à partir de ces constatations et à la lumière de ces inégalités dans la représentation qu'il devient de plus en plus nécessaire de redéfinir le contenu de la citoyenneté aujourd'hui. La reconnaissance du droit de vote aux résidents d'origine immigrés n'est, en fait, ni "une fleur" offerte à ces derniers, encore moins une "atteinte à la souveraineté nationale", mais bien un acte politique important contre l'une des formes d'exclusion dans la France d'aujourd'hui. Et cet acte politique ne pourra prendre tout son sens que dans la mesure et dans la perspective d'une réelle volonté politique de lutte contre toutes les formes d'exclusion, à condition, évidemment, de ne pas les opposer entre elles.

C'est, en fait, reconnaître qu'un pays, qu'une démocratie ne peut fonctionner normalement lorsqu'elle reproduit continuellement les mécanismes d'exclusion, juridique, sociale, culturelle, politique... de couches de plus en plus nombreuses de la population.

Le combat pour le droit de vote des résidents d'origine immigrés ne peut et ne doit pas être isolé du combat de tous les exclus de la citoyenneté.

C'est cela aussi "agir pour une nouvelle citoyenneté".



"Nous ne serons
pas absents
lors des
prochaines
échéances"

page 4 et 5

EUROPE

CONSEIL DES ASSOCIATIONS D'IMMIGRES EN EUROPE

A.G de BRUXELLES. 4 et 5 juin 1988

Le C.A.I.E, dont nous avons souvent eu l'occasion de parler dans les colonnes de "CAIF INFOS", a réuni son Assemblée Générale le Week End des 4 et 5 juin 1988 à Bruxelles dans les locaux du Parlement Européen.

Constitué en ONG (organisation non gouvernementale), ayant demandé un statut d'observateur auprès de nombreuses institutions internationales, le CAIE regroupe aujourd'hui 2530 associations locales réparties dans 13 pays européens et représentant près de 40 nationalités.

Rappelons que le CAIF est membre actif du CAIE depuis la 4ème Conférence des associations qui s'est tenue en mars 1985 à Stockholm (suede), qu'il est membre du Secrétariat permanent et surtout qu'il a la charge d'accueillir la 5ème Conférence, qui doit avoir lieu en mai 1990, avec comme thème "l'Espace Européen et Immigration".

MIGREUROPE

Signataire de l'initiative MIGREUROPE lancée le 23 novembre 1987 à Bruxelles, le CAIE occupe la présidence du Comité Préparatoire. Celui-ci doit constituer une Plate forme (FORUM) européenne pour les associations d'immigrés, de réfugiés et d'étudiants étrangers ainsi que pour les organisations qui les soutiennent et combattent le racisme.

BREF HISTORIQUE DE LA FONDATION DU C.A.I.E

1971 fut l'année qui initia les travaux du mouvement associatif en Europe avec la tenue de la 1er Conférence des associations d'immigrés.

Depuis lors le mouvement associatif n'a cessé de se développer et d'avoir une représentativité plus large.

Prenant conscience de l'évolution de la condition économique, sociale, politique et culturelle des immigrés, le mouvement associatif décida, dans le cadre de la 4ème Conférence, tenue en mars 1986 à Stockholm, de créer le Conseil des Associations d'Immigrés en Europe (CAIE), dans le but d'avoir une structure permanente de coordination, de dialogue et de concertation.

Le CAIE a, entre autre, comme but de défendre les immigrés sur le plan social, économique, juridique, politique et culturel. Il a adopté pour Principe la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention Européenne des Droits de l'Homme ainsi que toutes les Conventions qui permettent l'amélioration de la condition des populations immigrées.

Le CAIE regroupe les Fédérations, regroupements d'associations et les coordinations européennes dans les divers pays européens et représente la quasi totalité des communautés immigrées en Europe. (voir encadré).

Le CAIE est membre du Sous Comité de la Commission ONG des Droits de l'Homme des Nations Unies, contre le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et le colonialisme.

Le CAIE dispose d'un siège social à Lausanne (Suisse) qui assure les relations internationales et européenne, en particulier: l'ONU (Sous Comité ONG), le BIT, l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, la Commission des Communautés Européennes...

En outre son siège administratif se situe à Paris et a pour fonction: d'Assurer les relations et l'organisation internes du CAIE (Bulletin, rencontres, fonctionnement...), d'assurer le suivi des affaires administratives...

SONT MEMBRES DU CAIE

1) les Fédérations Européennes regroupant des associations d'une même ethnie dans plusieurs pays européens.:

* CEDAM (Conseil Européen des Associations Marocaines).

* CEAEE (Coordination des Associations Espagnoles Immigrées en Europe).

* ACPE (Assemblée des Communautés Portugaises en Europe).

* FILEF (Fédération des Associations Immigrées Italiennes en Europe).

2) Les Coordinations de fédérations de plusieurs ethnies regroupées dans un même pays:

* NEMAC (Coordination des minorités en Grande Bretagne)

* CAIF (Conseil des Associations d'Immigrés en France)

* CLAI (Comité de Liaison et d'Action des Immigrés) Luxembourg.

* BAGIV (Regroupement des Associations d'Immigrés) RFA

* LSOBA (Coordination des Associations d'Immigrés) Pays Bas

* SIOS (Regroupement des Associations d'Immigrés) Suede

C.A.I.E

DECLARATION DE PRESSE

C'est en 1971 à Amsterdam que le mouvement associatif immigré célébra la 1ère Conférence Européenne des Associations d'Immigrés. Ce fut l'année qui initia la coopération européenne entre les associations, car depuis, trois autres conférences du même type ont eu lieu. La 4ème Conférence tenue à Stockholm en 1985 a donné naissance au Conseil des Associations des Immigrés en Europe. (C.A.I.E.).

En dix-sept ans, l'Europe a changé comme a changé le mouvement associatif à mesure qu'il a pris conscience de l'évolution de l'immigration et de son enjeu dans les différents Etats. Pendant ces années, l'immigration n'a pas cessé de croître malgré les politiques strictes visant à diminuer puis à stopper les flux migratoires dans la plupart des Etats européens. Aujourd'hui plus de dix-sept millions d'immigrés résident en Europe dont la majorité sont des non-communautaires.

Le CAIE est une organisation non gouvernementale composée de fédérations et de regroupements d'associations qui a été constitué dans le but d'avoir une meilleure coordination au niveau européen, de pouvoir suivre les orientations décidées lors de la 4ème Conférence et de promouvoir une dynamique associative, principalement parmi les jeunes et les femmes. Cette structure mise en place, est un interlocuteur auprès des instances européennes et internationales. Ses membres sont répartis dans quatorze Etats et représente la quasi totalité des communautés immigrées en Europe.

Pour mener à bien son rôle de défense des droits des immigrés sur le plan social, économique, juridique, politique et culturel, le CAIE a entrepris des démarches pour obtenir un statut consultatif auprès des instances internationales telles que le Conseil Economique et Social des Nations Unies et de l'UNESCO. Mr. Federico MAYOR ZARAGOZA nous a reçu à la fin du mois d'avril et nous avons d'ores et déjà établi des relations officielles.

Une demande similaire est en cours auprès du Conseil de l'Europe. Quant au BIT, nous maintiendrons des relations officielles dans tous les domaines qui touchent les travailleurs migrants et leur famille.

L'une des plus grandes entreprises du CAIE est l'approbation de la CHRATE des Droits fondamentaux des Populations Issues de l'Immigration en Europe.

Cette première contribution, basée sur la Déclaration Universelle et la Convention Européenne des Droits de l'Homme, de la Charte Sociale Européenne, des clauses du Traité CEE sur la libre circulation de la main-d'oeuvre, de la Convention 143 du BIT et

de la résolution du Parlement Européen du 18 novembre 1983 entre autres, a pour but de rassembler l'ensemble du mouvement associatif, les organisations de soutien aux immigrés, les syndicats et partis politiques afin que le Parlement Européen, le Conseil de l'Europe, l'ONU, l'UNESCO et le BIT puissent appuyer cette initiative en l'adoptant et inciter les Etats européens à la ratifier.

La Charte est indicative des Droits essentiels de l'immigration ; elle reconnaît toute avance en matière législative qui serait entreprise dans tel ou tel pays européen et qui viserait à entendre les droits des populations immigrées. Elle est la revendication de plus en plus de deux mille associations d'immigrés.

Sous les auspices du Sous-Comité contre le Racisme, la Discrimination Raciale, l'Apartheid et le Colonialisme, le CAIE est chargé d'organiser une Conférence Internationale sur les Travailleurs migrants et leur famille qui se déroulera du 11 au 14 octobre 1988, au Palais des Nations, à Genève. Quatre thèmes seront traités pour informer les instances internationales de la réalité actuelle des immigrés en Europe dans le but de se doter des mécanismes nécessaires pour assurer une meilleure protection des Droits des Populations Immigrées.

L'Europe d'aujourd'hui se confronte à dix-sept millions d'immigrés qui vivent et travaillent sans véritables droits qui leur faciliteraient une participation active dans la vie socio-politique et culturelle dans les sociétés de résidence. C'est au sein de cette même Europe, qui hier avait besoin d'hommes et de femmes jeunes pour permettre son développement économique, que des mouvements et partis politiques se sont développés, basant leur argumentation sur une mystification systématique des causes de la crise économique, et de l'emploi et menant des campagnes de franche hostilité et de xénophobie contre les migrants et leur famille.

La récente campagne électorale, pour la Présidence de la République en France, menée par l'extrême droite illustre cette montée de la xénophobie et nous inquiète quant à l'avenir des migrants en France, vu l'impact de ce parti d'exclusion auprès d'une partie non négligeable de la population française.

Les tristes épisodes de racismes honteux aboutissant, dans bien des cas, aux attentats et assassinats racistes rendent encore plus difficile le processus de leur pleine participation à la vie sociale et culturelle dans la société du pays de résidence et fait reculer pour eux la perspective d'obtenir tous les droits inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des Conventions Internationales auxquelles ont

adhéré tous les pays européens de grande immigration.

Nous espérons que Mr. Manuel MARIN étudiera les mesures à prendre en 1988 pour que des recommandations contenues dans le rapport EURIGENIS, notamment d'ordre politiques et financières, soient appliquées comme il l'a promis le 21 janvier dernier aux députés européens.

La Communauté des douze tend à construire un Espace Européen.

Le 31 décembre 1992 est une échéance importante pour l'ensemble de l'immigration en Europe.

Dans la perspective de l'Acte Unique Européen la tendance vers l'harmonisation des politiques migratoires de contrôle et d'insertion des immigrés tend à privilégier les migrants communautaires sur les migrants venant de pays extra-européens.

Pourtant, la nécessité de mettre en oeuvre une politique d'intégration par les gouvernements pour toutes les communautés d'immigrés, quelle que soit leur origine, pour qu'elles ne soient plus exclues des sociétés de résidence, est évidente.

C'est ensemble, communautaires et non-communautaires, que nous avons contribué au développement économique de l'Europe. Par conséquent, la libre circulation prévue dans l'AUE ou le droit de vote comme le prévoit le rapport présenté par la commission au Parlement Européen et remis au Conseil pour son information en octobre 1986 ne peuvent pas seulement être attribués à une minorité de migrants.

La décision prise par les Etats membres de la Communauté à Copenhague, en 1987, d'introduire l'obligation de visa pour 52 Etats nous préoccupe.

Aujourd'hui même, les ministres de l'Intérieur des Etats membres de la Communauté se réunissent à Bonn, dans le cadre du groupe TREVI, pour examiner de façon "informelle" la politique européenne en matière de visa et de droit d'asile. Nous voulons une Europe sans frontière pour les immigrés et les réfugiés vivant en Europe, nous interpellons donc tous les organismes à manifester leur désaccord envers une telle mesure.

Mr. Manuel MARIN doit créer un Forum représentatif des organisations des immigrés dans la Communauté Européenne. Il est fort probable qu'il n'est pas eu jusqu'à ce jour une plus ample information sur le CAIE. Nous remplissons toutes les conditions requises. En tant que tel, nous revendiquons la représentativité de notre organisation dans ce Forum puisqu'elle constitue l'essentiel de ce dernier.

ETATS GENERAUX DE L'IMMIGRATION

Discours de cloture des "E.G.I"

La Bourse du Travail de Saint Denis a vécu 3 journées intenses de va et vient, de discussions, de rencontres, d'échanges... 3 journées qui en annoncent d'autres en regard des propositions et des priorités qui ont été dégagées au cours des "EGI".

326 personnes (sans compter la trentaine de militantes et militants qui avaient la charge de l'animation, l'accueil et l'organisation et sans lesquels les EGI n'auraient pas eu lieu),

120 associations de toutes les régions de France, ont, à des degrés divers, participé et contribué à faire de ces "EGI" un grand moment. Un grand moment car il est indéniable

que le plus grand nombre de présents attendait un début de réponse à leurs interrogations et leurs attentes, début de réponse que les "EGI" et "Mémoire Fertile" se

devaient d'apporter. C'est ainsi que, de toutes les propositions formulées, deux priorités ont néanmoins été retenues:

* Favoriser des espaces de réflexion et de formation (et l'exemple des bulletins ou des

conférences débats peut éventuellement se poursuivre).

* Intervenir publiquement, politiquement et collectivement lors des échéances

électorales à venir (notamment les Municipales et les Européennes).

Des rendez vous sont d'ores et déjà programmés (bilan du groupe porteur et AG de

l'Association "Mémoire Fertile") qui prépareront les formes et les moyens de

concrétiser ces priorités. Une condition importante toutefois, (et "CAIF INFOS" se fera

l'honneur de la rappeler à chaque occasion) la nécessaire participation des différentes

associations notamment celles de province et ce afin que le caractère collectif de ces

interventions et initiatives soit effectif.

CITOYENNETE J'ECRIS TOUJOURS TON NOM

Après ces 3 jours de travail intense et épuisant, je voudrais commencer par vous remercier tous: associations, personnalités, individus ou chercheurs, d'avoir apporté votre contribution à la réalisation de ce moment important pour les populations issues de l'immigration et son mouvement associatif qu'ont été les E.G.I.

Malgré le fait que le bilan complet et exhaustif reste à faire, nous pouvons d'ores et déjà affirmer collectivement qu'au niveau politique (et ce terme doit être entendu au sens noble), les EGI ont été une réussite indéniable.

Reussite, d'abord au niveau quantitatif. Les EGI ont réuni plusieurs associations, présente sur plusieurs villes. De nombreuses personnes ont pu, grâce à cette initiative, se rencontrer et réfléchir. Cela, il faut le souligner, ne s'est jamais vu dans notre mouvement. Bien sûr, nous avons su par le passé réunir beaucoup plus de monde pour les manifestations et des galas, mais jamais autant d'associations ne se sont réunies pour réfléchir ensemble et tenter de tracer collectivement des perspectives communes.

La diversité des associations présentes, la pluralité de leurs pratiques, et la multiplicité de leurs axes d'intervention, constituent également un élément important de réussite. De l'association de quartier à l'association culturelle, en passant par l'association ayant une démarche revendicative et militante, les EGI ont montré que toutes ces associations ont quelque chose de commun et donc des perspectives communes à construire.

Nous avons pu également dépasser d'autres clivages qui ont encombré pendant plusieurs années notre action. Les divisions entre associations issues de l'immigration et associations de solidarité, celles entre la soi-disante 1er génération et ceux que les médias ont dénommé les "beurs" pour les couper de leur histoire, ont été abolies lors de ces 3 jours, pou, là encore, indiquer qu'une action collective est possible.

Mais l'élément de réussite le plus marquant n'est pas dans le domaine du quantitatif mais dans celui du qualitatif. En travaillant sur le thème de la citoyenneté, en commençant à se réapproprier cette idée nouvelle porteuse d'avenir, nos associations ont su échapper aux habituelles querelles de chapelles, de leaderships et enjeux de pouvoir, pour se poser les questions de notre avenir et des besoins de nos communautés. Elles ont affirmé la nécessité de s'ouvrir aux luttes de la société française, leur compréhension des véritables problèmes de fond de cette société, leur désir de se battre avec tous les français qui vivent les mêmes problèmes d'exclusion, d'oppression et d'exploitation. Cette qualité s'est concrétisée dans une détermination à s'engager politiquement dans tous les axes de la vie sociale.

Nous pouvons affirmer sans trop de risques de nous tromper que ces EGI constituent le début de quelque chose, un début qui a ses racines dans nos histoires multiples et qu'il faut transformer en avenir traçant des perspectives communes, solides et de long terme.

Cependant, malgré cette réussite et cette maturité, les EGI ont mis en évidence des carences profondes de notre mouvement et des limites pour lesquelles il faudra bien trouver, ensemble, des solutions.

Limites techniques et organisationnelles bien sûr, et nous tenons à nous excuser pour tous les petits dysfonctionnements techniques que nous n'avons pas pu éviter.

Mais également des limites politiques qui se sont exprimées dans les niveaux de compréhension très différents du débat sur la citoyenneté et ses enjeux. Nous devons, si nous voulons être à la hauteur des besoins de nos luttes et à la hauteur des intérêts de nos communautés, élever le niveau du débat entre nous, répondre aux besoins évidents de la formation politique et technique qui se sont exprimés tout au long de ces trois jours. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement d'un besoin, mais aussi d'une demande explicite qui s'est exprimée tout au long de la préparation dans les différentes régions et dans certains ateliers.

En effet, il faudra bien se décider un jour à prendre nos responsabilités, à arrêter de passer systématiquement d'une unité mythique et de façade à une division exagérée et irresponsable. Il faut rompre avec la politiciaille pour atteindre la politique, et il ne faut pas sous-estimer l'importance du travail de nos Etats Généraux, il ne faut cependant pas non plus les exagérer. Ce travail reste à faire, l'essai doit être transformé, les responsabilités doivent être réellement prises. Sans cela, la revendication de citoyenneté restera dans le domaine incantatoire, dans le domaine de la quête de la recette miracle.

Au contraire, nous devons tous nous battre pour éviter que la revendication de la citoyenneté ne devienne un nouveau gadget à la mode, ou une valeur morale généreuse, inutile et impuissante.

Nous avons le devoir de redonner un contenu politique solide à notre mouvement, à le doter du tonus politique nécessaire à nos ambitions et aux besoins concrets de notre société.

Dans la société française de plus en plus disloquée, éclatée, à multiples vitesses et exclusions, la démarche de la nouvelle citoyenneté exprime l'aspiration au nouveau, à l'avenir, à l'égalité. Elle est tout à la fois un but et un moyen. Un but dans la mesure où elle actualise fortement la très ancienne aspiration à une France plus juste et plus égalitaire, l'aspiration à une société où toutes les composantes individuelles ou communautaires sont reconnues à égalité de droits, et cela, sur la base d'un principe: la primauté de la société civile dans les processus de prises de décisions politiques, sociales et culturelles. Un moyen également dans la mesure où elle peut permettre de rompre définitivement avec l'immigré pour poser nos questions sur une base sociale, et où elle ouvre la voie à de nouvelles alliances dans la société civile. Chacune des associations doit repartir des EGI avec la volonté de poursuivre le débat, d'abord avec ses membres, puis dans sa localité et enfin au niveau national, lors de nos prochains rendez-vous.

Tous nous devons nous convaincre que pour être conséquents avec les travaux des EGI nous devons dans nos associations retravailler nos buts, modifier beaucoup de nos pratiques, bouleverser la plupart de nos réflexions, réfléchir à de nouvelles tactiques, de nouvelles alliances et une nouvelle stratégie. C'est à ce prix que nous serons à la hauteur de nos aspirations et que l'immigration pourra politiquement marquer sa présence et contribuer à un projet social démocratique.

L'Association "MEMOIRE FERTILE" avait un seul but et un seul mandat: Organiser les EGI. C'est désormais chose faite et cela n'était pas évident. Elle a réussi à jouer un rôle

politique sans sombrer dans le bureaucratisme et l'institutionnalisme. Il faut lui garder cette souplesse si l'on veut qu'elle assume d'autres responsabilités et d'autres mandats précis.

Pour répondre aux besoins qui se sont exprimés lors des EGI, nous devons rejeter les démarches apolitiques laissant notre mouvement éparpillé et sans parole collective. Mais il faut également rejeter les idées de création d'une nouvelle institution lourde et hiérarchique. Nous n'avons pas la prétention de constituer un nouveau parti politique mais simplement de faire de la politique collectivement.

Ces besoins sont nombreux et il faudra bien choisir des priorités. Parmi celles-ci, je voudrais en souligner deux qui semblent fondamentales pour l'avenir au regard de ce qui s'est débattu tout au long des EGI.

Le premier est le besoin de formation politique et technique des militants associatifs. MEMOIRE FERTILE peut et doit être un lieu de réflexions et de propositions de solutions à cette question.

Le second est le besoin d'apparition politique, publique et collective, en particulier lors des échéances fondamentales de la vie politique française et européenne. MEMOIRE FERTILE peut et doit permettre cette apparition en créant, comme elle l'a fait avec les EGI, les conditions d'une réflexion collective et démocratique sans vouloir homogénéiser arbitrairement notre mouvement, sans prétendre gommer nos divergences politiques et marquer notre diversité.

Enfin, beaucoup de questions n'ont été abordées lors de nos ateliers telle que, par exemple, la question de la culture.

Nous devons nous donner les moyens de reprendre ces questions et de les travailler collectivement.

Comme vous le voyez, il s'agit là d'un travail de longue haleine, auquel il faut s'attaquer de suite et qui doit avoir des retombées immédiates au niveau local et dans notre travail collectif au niveau national.

"Citoyenneté j'écris ton nom" était le titre du discours d'ouverture des EGI. Après ce premier travail collectif permettez-moi de donner pour titre à ce discours de clôture "Citoyenneté j'écris toujours ton nom".

Citoyennes, citoyens, ce n'est qu'un début le débat continu.
Je déclare clos les "ETATS GENERAUX DE L'IMMIGRATION".

St Denis le 29 Mai 1988
Saïd BOUAMAMA

C.A.I.E(suite)

Par ailleurs, alors que diverses organisations non-gouvernementales sont associées en qualité d'observateur dans les Conférences des ministres compétents en matière d'immigration, nous n'avons pas été sollicités jusqu'à ce jour. C'est en ce sens que nous revendiquons également notre présence dans ces réunions.

Demain, nous ouvrirons notre 5ème Assemblée Générale. Elle est importante car elle déterminera, entre autres, les orientations à suivre pour l'organisation de la 5ème Conférence Européenne des Associations d'Immigrés qui se déroulera en mai 1990 à Paris, sous le thème "ESPACE EUROPEEN ET IMMIGRATION".

Pour conclure, les problèmes que rencontrent aujourd'hui les migrants sont l'expression des changements profonds que subissent nos sociétés. La non-acceptation des différences, le sentiment de menace et d'infériorité des autres expriment ce manque de maturité et l'inadéquation des politiques actuelles dans ce domaine. Il est inutile de chercher des solutions pour les uns en oubliant les autres; nous sommes tous concernés. L'éloignement et l'humiliation de certains ne peuvent qu'engendrer amertume pour les autres.
Bruxelles, le 3 juin 1988
Parlement Européen

A.S.A. Luneville

Création d'un Comité pour le DROIT DE VOTE des immigrés.

Des jeunes, Français d'origine étrangère ou immigrés ont décidé la création d'un comité pour le droit de vote des étrangers dès 1989.

Pour eux, le meilleur moyen pour lutter contre le racisme et les inégalités, c'est la participation active des immigrés à la vie locale.

A cet effet, une campagne puissante est engagée, une pétition au président de la République circule. Des affiches, autocollants et casquettes etc... sont en fabrication et d'autres initiatives sont possibles.

Le comité est composé d'individus et d'associations, représentant des comités locaux.

Il est ouvert à toute personne souhaitant défendre les mêmes revendications.

Pour tous contacts: ASAL, 64 rue de Viller, Luneville 54300. tél: 83.73.29.15

RESEAU D'INFORMATION ET DE SOLIDARITE

Le "Reseau d'Information et de Solidarité" qui regroupe de nombreuses associations (Acc. et Promotion, CAIF, CIEMI, CIMADE, CLAP, FASTI, GISTI, MRAP, Pastorale des Migrants) a organisé le jeudi 16 juin 88, dans les locaux du CAIF, une conférence de presse.

Cette conférence avait pour objet d'informer l'opinion publique, à travers les médias, de

l'initiative que le réseau vient de prendre autour d'un "APPEL" (voir ci contre) signé par de

nombreuses personnalités, et dont la liste n'est évidemment pas close, et qui sera remis au président de la république, au premier ministre ainsi qu'aux élus de la Nation. Certes ces démarches sont importantes et doivent être soutenues, mais comme l'ont dit

et répété, à juste titre les organisateurs de la conférence, les revendications contenues dans l'Appel n'ont de chance d'aboutir que si elles sont, par ailleurs, appuyées par un mouvement d'opinion.

Les associations ont donc là l'occasion de se mobiliser pour que ces revendications aboutissent, tout en rappelant que c'est l'abrogation de la Loi de sept. 86 qu'il faut faire aboutir.

Signatures (nom, prénom, titre, ville)
à adresser à Dominique LAHALLE
41, rue de la Capsulerie, 93170 Bagnoleu.

Contribution (éventuelle) aux frais
de publication: M. MAZOUZ,
CCP 15 570 54 F PARIS

APPEL au PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, AU GOUVERNEMENT ET AUX ELUS DE LA NATION

LA CAMPAGNE ELECTORALE A LAISSE PLACE A TROP DE POLEMQUES ET D'AFFIRMATIONS AMBIGUES VOIRE DANGEREUSES SUR L'IMMIGRATION ET LES IMMIGRES.

LES FORMULES EMPLOYEES N'ONT PAS SUFFISAMMENT MIS EN EVIDENCE LA VOLONTE DE CONSTRUIRE UN SOCIETE VERITABLEMENT RESPECTUEUSE DES DROITS DE L'HOMME ET OUVERTE A TOUS CEUX QUI ONT CONTRIBUE ET CONTRIBUENT ENCORE A SON ESSOR ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL.

PENDANT CE TEMPS, ET DEPUIS LONGTEMPS, SANS QUE PERSONNE OU PRESQUE N'EN PARLE, DES ETRANGERS ET MEME DES FRANÇAIS SE VOIENT PRIVES DES DROITS FONDAMENTAUX: DES FAMILLES SONT DEMANTELEES, DES JEUNES SONT PRIVES DU DROIT DE VIVRE DANS LE PAYS OU ILS ONT VECU TOUTE LEUR ENFANCE, DES IMMIGRES AYANT LONGTEMPS TRAVAILLE EN FRANCE SE VOIENT RETIRER LEUR TITRE DE SEJOUR ET DEVENIR AINSI "CLANDESTINS" MALGRE EUX, DES DEMANDEURS D'ASILE SE VOIENT REFUSER L'ENTREE EN FRANCE AVANT MEME QUE LEUR SITUATION N'AIT ETE EXAMINEE PAR LES ORGANISME COMPETENTS, ETC...

LES SOUSSIGNES APPARTENANT A DES FAMILLES SPIRITUELLES ET POLITIQUES DIFFERENTES, INQUIETS DE VOIR LA LEGISLATION FRANÇAISE ET LES PRATIQUES ADMINISTRATIVES S'ECARTER DE CE QU'ON APPELLE UN "ETAT DE DROIT" TIENNENT A REAFFIRMER UN CERTAIN NOMBRE DE PRINCIPES FONDAMENTAUX QUI DOIVENT EN TOUT ETAT DE CAUSE ETRE RESPECTES.

CES PRINCIPES SONT LES SUIVANTS:

- * LE DROIT DES JEUNES NES OU ARRIVES EN FRANCE PENDANT LEUR ENFANCE, D'Y POUVOIR VIVRE, ET POUR CELA D'OBTENIR SANS RESERVE SOIT LA NATIONALITE FRANÇAISE, SOIT UNE CARTE DE RESIDENT, ET D'ETRE PROTEGES CONTRE TOUTE EXPULSION OU INTERDICTION DU TERRITOIRE, Y COMPRIS APRES LEUR MAJORITE.
- * LE DROIT EFFECTIF POUR TOUS LES IMMIGRES INSTALLES DURABLEMENT EN FRANCE, D'Y VIVRE AVEC LEUR FAMILLE.
- * LE DROIT SANS RESERVE POUR LES PARENTS ET CONJOINTS DE FRANÇAIS D'AVOIR UNE CARTE DE RESIDENT.
- * LE DROIT AUX GARANTIES DE LA JUSTICE (RETABLISSEMENT DE L'AUTORITE JUDICIAIRE ET DES DROITS DE LA DEFENSE ET D'APPEL) EN MATIERE DE RECONDUITE A LA FRONTIERE ET D'EXPULSION.
- * LE DROIT A L'EGALITE DEVANT LA JUSTICE: ABOLITION DE LA DOUBLE PEINE (EXPULSION S'AJOUTANT A LA CONDAMNATION) POUR LES IMMIGRES DEFERES DEVANT LES TRIBUNAUX.

LES SOUSSIGNES DEMANDENT INSTAMMENT AUX AUTORITES DE L'ETAT:

- * DE PRENDRE TOUTES LES MESURES QUI ASSURERONT QUE CES PRINCIPES SOIENT RESPECTES PAR LA LEGISLATION, LA REGLEMENTATION ET LES PRATIQUES ADMINISTRATIVES.
- * D'ANNULER TOUTES LES MESURES QUI Y ONT PORTE ATTEINTE.

ILS S'ENGAGENT A SOUTENIR LES INITIATIVES QUI IRONT DANS CE SENS ET A APPORTER LEUR SOUTIEN A CEUX QUI SERAIENT LES VICTIMES D'UNE VIOLATION DE CES DROITS.

DROIT D'ASILE Urgence Absolue

Le Mouvement DROIT D'ASILE Urgence Absolue organise une conférence de presse sur le thème du Droit d'asile et la circulation des étrangers non européens en Europe, VENDREDI 10 JUIN 88 à 11H, au 46 rue de Vaugirard à Paris.
Pour tous renseignements: Droit d'Asile Urgence Absolue, 20 rue Rochechouard 75009 Paris.

GRANDE BRETAGNE

Une Conférence internationale sur le thème "Gouvernement local et égalité raciale: le défi des années 1990" sera organisée à Birmingham (GB) du 24 au 26 août 1988

RELAI 59

Le "RELAI 59" et les associations organisent une journée "Portes Ouvertes" le samedi 18 juin 1988 à partir de 14h.
Relai 59, 59 avenue Daumesnil 75012 Paris.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

L'Association "FRANCE ARC EN CIEL" organise le 25 juin 1988 une journée de commémoration du 140^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.
A 11h, au Panthéon: cérémonie du souvenir sur la tombe de V. SCHOELCHER.
A 22h, au Trocadero une veillée aux flambeaux.
renseignements: France Arc en Ciel, tel: 45.04.90.18.

ENQUETE FONJEP

Le FONJEP a mené au cours de l'année 1987 une vaste enquête auprès des associations concernant le financement de la vie associative en France. Le travail a été réalisé avec l'INSEE et le CREDOC et sera suivi d'une recherche identique dans les pays de la Communauté Européenne. L'exploitation se fera en deux parties, une pour la partie française en juin 1988 et un Colloque européen au printemps 1989.
Le jeudi 23 juin 1988 aura lieu la première journée sur les résultats de l'enquête. Les Associations sont invitées à y participer.
Pour tous renseignements: CNVA tel: 45.48.64.00

"CAIF INFOS" recherche, pour améliorer son service publication et promotion, des P.I.L. ayant une expérience en la matière et connaissant un peu le mouvement associatif issu de l'immigration. Toute personne intéressée doit s'adresser au CAIF, 46 rue de Montreuil 75011 Paris. tél: 43.72.75.85.

CONFERENCE INTERNATIONALE DES O.N.G POUR COMBATTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE DURANT LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES

du 11 au 14 Octobre 1988
au Palais des Nations Geneve (Suisse)
Cette Conférence est organisée par le Sous Comité sur le racisme, la discrimination raciale, l'Apartheid et la décolonisation.

Quand la décennie pour combattre le racisme et la discrimination raciale venait à son terme en 1983, il apparut qu'en dépit des efforts concertés qui avaient été entrepris, les objectifs de la Décennie des Nations Unies n'avaient pas encore été atteints. Des millions d'êtres humains continuaient d'être victimes de diverses formes de racisme et de discrimination raciale, ainsi que de l'apartheid. C'est pourquoi l'Assemblée Générale des Nations Unies décida le 22 Novembre 1983 d'entreprendre un nouvel effort international sur une période de dix ans, en lançant la deuxième décennie pour combattre le racisme et la discrimination raciale.

I.C.E.F

Immigration Congolaise en Europe et en France

Premier Carrefour International de la Jeunesse Ce Carrefour qui devait initialement se tenir du 30 mai au 4 juin 88, à Paris, est finalement reporté en automne du 21 au 27 novembre 1988, toujours à Paris.
L'ICEF et le Collectif du Festival ont en effet décidé d'inscrire, cette manifestation à la fois:
* dans le cadre de la décennie mondiale du développement culturel (1988/1997) approuvée et proclamée par l'assemblée générale des Nations Unies.
* et dans la perspective de la journée du Tiers Monde fêtée dans toutes les écoles de la République Française en automne 1988.
Pour tous contacts: ICEF tél: 43.00.56.51

Une nouvelle association: l'A.I.A.S

A l'initiative du CIEMI et d'une centaine de responsables d'associations ou groupements de tous horizons politiques et religieux impliqués dans l'aide et l'assistance aux étrangers, une nouvelle association a vu le jour en février 1988, l'Association Internationale Accueil et Santé (AIAS) dont le président est Antonio PEROTTI.

- Cette Association a pour but:
- * l'accueil des étrangers et de leurs accompagnateurs à l'arrivée à Paris, durant leur hospitalisation et à leur sortie d'hôpital.
 - * l'interprétariat, afin de faciliter la compréhension entre personnel hospitalier, malades et familles.
 - * le logement de proximité.
 - * le rapatriement sanitaire en cas de besoin.

Les moyens recherchés vont dans le sens de la mise en place:

- * d'un service de logement spécialisé visant à rechercher des logements disponibles dans le parc immobilier existant et d'en assurer la gestion en suppléance, ainsi qu'à créer des établissements d'accueil proches des centres hospitaliers en lien avec eux.
- * d'un service d'interprétariat administratif afin de faciliter la relation entre les parties concernées.
- * d'un service d'information et de sensibilisation de l'opinion, afin de faire mieux connaître l'étendu des problèmes rencontrés, tant par les malades et leurs familles que par les administrations des pays respectifs d'accueil et d'origine.
- * d'un service d'étude et de recherche ayant pour mission de recueillir toutes données sur les phénomènes des migrations sanitaires, leurs origines et leurs destinations et de coopérer avec les organismes et associations poursuivant des buts identiques.

Siege social (provisoire): CIEMI 46 rue de Montreuil 75011 Paris. tél/ 43.72.49.34

PUBLICATIONS

C.I.E.M.I

Le dernier numéro de "Presse et Immigrés en France" d'avril 88 est paru avec un dossier assez complet sur les deux expériences de Mons en Baroeul et d'Amiens sur la participation des étrangers à la gestion de la commune. (par Antonio PEROTTI), 50Fr.
Ciemi: 46 rue de Montreuil 75011 Paris

PUBLICATIONS

"ASSOCIATIONS ET DEVELOPPEMENT LOCAL" de Mr F. Bloch Laine et J.M Garrigou Lagrange, dans la collection "Décentralisation et développement" (cf: Lettre du CNVA).

MIGRATIONS ET PASTORALE

La revue "Migrations et Pastorale" a fêté sa 30^e année et son 200^e numéro sous le thème "Avec les immigrés, une histoire qui a de l'avenir". A l'occasion de cet anniversaire le Service National de la Pastoral des Migrants a organisé une réception dans les locaux du CAIF au cours de laquelle fut rappelé cet important itinéraire.
Migrations et Pastorale: 269 bis rue du Fbg St Antoine 75011 Paris

LETTRE DU C.N.V.A

La Lettre du CNVA du mois de mai vient de paraître, avec notamment les questions du FNDVA et de l'EUROPE.

SOMMAIRE

ACTUALITE

EUROPE CAIE

A.G de Bruxelles

p.2

Déclaration de presse

p.3

ETATS GENERAUX DE L'IMMIGRATION

Discours final

p.4 et 5

RESEAU D'INFORMA- TION ET DE SOLIDA- RITE

"APPEL"

p.6

INFOS AGENDA

p.7 et 8.

"CAIF-INFOS"
46, rue de Montreuil
75011 Paris
tél: 43.72.75.85

Directeur de Publication:
OMORES Thomas

Secrétaire de Rédaction:
DRIDI Mohsen

Comité de Rédaction :
BOUAZIZI Abderrazak,
FERREIRA RIOS Fillipe,
MELLOUK Mohamed T.
SOUCHAYRE Juliette

Photocompo-Maquette:
CAIF

Imprimerie:
EDIT 71
22 rue d'Annam,
75020 Paris
tél: 46.36.89.09

Dépot Légal:
1er Trimestre 88
ISSN 0981-7484

CGT

La CGT a invité les associations d'immigrés et de solidarité, le samedi 8 juin 1988, à la Bourse du Travail de Montreuil, pour y présenter un dossier important sur la "Question de l'immigration et syndicalisme" paru dans les "Cahiers du Centre Confédéral d'Etudes Economiques" de la CGT.

Pour tous renseignements: CGT, tel: 48.51.80.00

E.M.A.F

A l'occasion du 1er anniversaire de l'ouverture du Centre socio culturel et Documentaire EMAF (Expression Maghrébine au Féminin) une grande fête a lieu le Vendredi 17 juin 1988 à 19h, au TLP Dejazet, 41 Bd du Temple 75003 Paris. (Metro: République).

Pour tous renseignements: EMAF, tel: 43.48.62.37

C.A.R.IMPOTS

Le Comité Anti Raciste des Impôts organise, comme chaque année, sa fête du mois de juin. Cette année la fête aura lieu le mercredi 22 juin 1988 à partir de 18h30, au DUNOIS, 28 rue Dunois Paris 13è (Metro: Nationale). Participation aux Frais de 35Fr.

Ass. pour le Développement de NABADI CIVOL (Sénégal)

Une nouvelle association s'est constituée ayant pour but la réalisation d'un puits de forage à Nabadi Civol (Sénégal) où il manque beaucoup d'eau. Cette association demande un soutien pour aider à la concrétisation de ce projet important.

Pour tous contacts: Mr Sy GNANGUIRY, 7 allée Rouget de l'Isle, 78130 Les Mureaux.

A.I.D.E

Agence Internationale pour le Développement, organise un Colloque sur le thème "SANTÉ et DEVELOPPEMENT en AFRIQUE", le Vendredi 24 juin 1988 à 14h. à la Faculté de médecine Paris Sud Kremlin Bicêtre.

A.T.A.F

Association des Travailleurs Algériens en France (ATAF) organise le dimanche 19 juin 1988 à partir de 14h, une "Boom Spécial Jeunes", qui aura lieu au Centre Social Marville à St Denis. (tél: 48.23.29.29)

GRANDE FETE ALGERIENNE

L'ASSETIMA (Ass. des Etudiants Issus de l'Immigration Algérienne) et le THEATRE NEDJEMA organisent une Grande fête Algérienne le Vendredi 24 juin 1988 de 20h30 à l'aube, au Relais de Ménilmontant, 85 bis rue de Ménilmontant 75020 Paris.

Pour tous renseignements: ASSETIMA, tél: 46.34.53.05

CHOMEURS, "DANGER RADIA- TIONS"

C'est sous ce thème que le mensuel "ILLICO" d'intervention pour le revenu garanti du mois de mars 88 aborde une question brûlante et importante qui concerne les chômeurs et les précaires qui risquent la radiation de l'ANPE depuis l'instauration du Décret Seguin du 22 septembre 1987.

Un APPEL est lancé et des permanences sont organisées pour faire face à ces radiations: "Ce qu'il faut savoir: à toutes les étapes de la procédure, des recours sont possibles: depuis la contestation du motif de radiation par simple fourniture de justificatifs, jusqu'au recours à une commission paritaire où on peut être représenté et défendu par toute personne de son choix. Ces recours ont toutes les chances d'être plus efficace s'ils sont menés collectivement". Tel est en substance la conclusion de l'Appel lancé. Les permanences anti radiations ont lieu tous les mercredis à 18h au 85 bis rue de Ménilmontant 75020 Paris, tél: (tous les jours) 45.43.86.22

GRANDE FETE DE L'UNION

L'UTAF organise le 25 juin 88 de 10h à 21h, au 46 rue Romainville, 75019 Paris, une grande fête en solidarité avec les peuples d'Afrique du Sud et de la Namibie et dédiée à Dulcie SEPTEMBER.

BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer à: "CAIF-INFOS"
46 rue de Montreuil 75011 Paris tél: 43.72.75.85

Nom (ou Association): _____

Rue: _____ N° _____

Code Postal _____ Ville: _____

Désire m'abonner pour 1 an 100.Fr

me Réabonner pour 6 mois 60.Fr

Association membre du CAIF 80.Fr